

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 80-272 du 24 Septembre 1980

chargeant le Camarade Manassé AYAYI, Ministre de l'Inspection des Entreprises Publiques et Semi-Publiques, de l'intérim du Camarade Roger GARBA, Ministre des Fermes d'Etat, de l'Elevage et de la Pêche pour compter du 23 Septembre 1980.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N°77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;

VU le décret n° 80-39 du 12 Février 1980 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

VU le décret n° 80-270 du 23 Septembre 1980 chargeant le Camarade Amidou BABA-MOUSSA, Deuxième Vice-Président du Comité Permanent de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire, de l'intérim du Président de la République pour compter du 23 Septembre 1980 ;

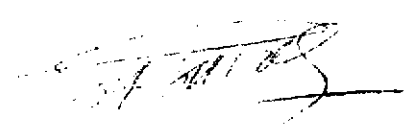
D E C R E T E :

Article 1er.— Pour compter du 23 Septembre 1980, le Camarade Manassé AYAYI, Ministre de l'Inspection des Entreprises Publiques et Semi-Publiques est chargé de l'intérim du Ministre des Fermes d'Etat, de l'Elevage et de la Pêche pendant l'absence du Camarade Roger GARBA.

Article 2.— Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 24 Septembre 1980

pour le Président de la République absent,
le Deuxième Vice-Président du Comité Permanent
de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire,
chargé de l'intérim


Amidou BABA-MOUSSA

Ampliations : PR 6 CC du PRPB 4 ANR 4 CPC 6 SGG 4 SPD 2 MIEPSP-MFEEP 6 autres
Ministères 20 DPE - DAJL - INSAE 6 IGE et ses Sections 4 DCCT 1 ONEPI-Gde Chano. 2
UNB-FASJEP-EN 6 BCP 1 JORPB 1.-